



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Le recteur de l'académie de Versailles Chancelier des universités

Vu le décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation et notamment

Vu l'arrêté rectoral du 15 octobre 2013 fixant la composition du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Versailles

Vu la circulaire du 9 mars 2014 relative à l'élection partielle au conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles

Vu la proposition de l'université de Cergy-Pontoise en date du 14 avril 2014 après consultation des établissements partenaires

Vu les arrêtés modifiant la composition du conseil de l'école supérieure du professorat et de l'éducation en date des 21 et 26 janvier et 12 novembre 2015

Vu le procès-verbal des élections partielles, pour les collèges E et F, en date du 1er décembre 2015.

Arrêté fixant la composition du conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation Version consolidée au 15 janvier 2016

Article 1 : Le conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation est composé comme suit :

1.1 Au titre des personnels et des usagers :

- Représentants des professeurs des universités et personnes assimilés au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation (collège A) :
 - Monsieur BUTLEN Denis ;
 - Madame ELALOUF Marie-Laure.
- Représentants des maîtres de conférences et personnes assimilées au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation (collège B) :
 - Monsieur DALL'ARMELLINA Luc ;
 - Madame DORISON Catherine.

- Représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un des établissements d'enseignement supérieur partenaires suivants / université de Cergy Pontoise, université d'Evry-Val d'Essonne, université Paris-Ouest Nanterre La Défense, université Paris Sud, université de Versailles-Saint-en-Yvelines, institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (collège C) :
 - Monsieur ALEXANDRE Laurent ;
 - Madame TOUSSAINT Arlette.
- Représentant des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans l'académie de Versailles (collège D) :
 - Monsieur VALENTI Francis.
- Représentants des autres personnels : personnels de bibliothèques, personnels ingénieurs, personnels administratifs, personnels techniciens, personnels de service et de santé (collège E) :
 - Madame BOULEGUE Claudine ;
 - Monsieur SALVAT Jean-Baptiste.
- Représentants des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation dans les conditions fixées par l'article D 719-14 du code de l'éducation (collège F) :
 - Monsieur ABILA Ugo ;
 - Monsieur DULUC Benjamin ;
 - Madame HAMON Marine ;
 - Madame KESLER Nathalie ;
 - Madame KLEIN Noémie ;
 - Monsieur PICHON Julien.

1.2 Représentant de l'établissement de l'université de Cergy Pontoise :

- Monsieur GERMINET François.

1.3 Au titre des représentants des personnalités extérieures :

- Représentante des collectivités territoriales : département des Yvelines :
 - Madame DUMOULIN Cécile, Vice-présidente du conseil départemental des Yvelines, en charge de l'éducation.
- Personnalités extérieures désignées par le recteur de l'académie de Versailles :
 - Madame CHEVRINAIS Dominique, Inspectrice de l'éducation nationale-enseignement général ;
 - Monsieur FORESTIER Christian, Recteur ;
 - Madame MARY Catherine, Provisoire du lycée Villaroy de Guyancourt ;
 - Madame VALVERDE Carole, Inspectrice de l'éducation nationale, adjointe au Directeur académique des services de l'Education nationale des Yvelines ;
 - Monsieur WUILLAMIER Philippe, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale des Hauts de Seine.

- Personnalités extérieures désignées par les établissements partenaires : université Paris-Ouest Nanterre La Défense, université Paris-Sud, université d'Evry-Val d'Essonne, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) :
 - Monsieur BRECHET Christophe, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris- Ouest Nanterre La Défense ;
 - Monsieur LAURIOUX Bruno ;
 - Madame LELANDAIS Sylvie ; 2^{ème} Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Evry-Val-d'Essonne ;
 - Monsieur PUIG José, Directeur de l'INSHEA ;
 - Madame VOISIN Colette, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris-Sud.

- Personnalités désignées par les membres du conseil d'école représentant les personnels usagers, les personnalités désignées par l'université de Cergy-Pontoise, par les collectivités territoriales, par le recteur d'académie de Versailles et les établissements partenaires indiqués ci-dessus :
 - Monsieur DOUAIRE Marc ;
 - Madame GILLOT Dominique ;

Article 2 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté fixant la composition du conseil d'école de l'école supérieure du professorat et de l'éducation du 25 juin 2015.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie et l'administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 15 FEV. 2016



Daniel FILATRE